

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1988)

Rubrik: Ressources humaines

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ressources humaines

En 1988, l'effectif moyen du personnel en mission comportait 546 collaboratrices et collaborateurs, chargés de l'accomplissement des tâches directement liées à la protection et à l'assistance en faveur des victimes, ainsi qu'à la coopération avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; ces dernières ont, pour leur part, mis à la disposition du CICR une moyenne de 95 personnes spécialisées dans les domaines médicaux, paramédicaux et techniques. De plus, les délégations ont pu réaliser leurs objectifs grâce à la participation d'une moyenne de 3 040 collaboratrices et collaborateurs engagés localement.

Au siège, l'effectif moyen du personnel comptait 658 collaboratrices et collaborateurs, dont la plus grande partie occupent des fonctions destinées à apporter un soutien direct aux activités opérationnelles du CICR dans le monde entier.

Recrutement et formation

Pour satisfaire aux besoins constants du terrain, le département des Ressources humaines a recruté et engagé 138 personnes, dont 75 délégués, 22 médecins, 16 spécialistes paramédicaux, 18 administrateurs et 7 secrétaires, qui ont participé à l'un des cinq cours d'intégration et de formation organisés pour les préparer à leur mission.

Dans le domaine de la formation complémentaire, plus de 800 personnes ont participé aux divers cours mis sur pied à l'intérieur ou à l'extérieur du CICR pour le perfectionnement des cadres (68 participants), pour la formation spécifique dans les domaines du droit, de la détention ou de l'Agence centrale de recherches (159 participants), pour la formation à des techniques de négociation, d'expression, de relation avec les médias et de lecture rapide (107 collaborateurs), sans oublier les cours d'initiation ou de perfectionnement à l'informatique (328 participants) et les cours de langues (165 participants).

Gestion des ressources humaines

Dans le cadre du développement du projet global de gestion des ressources humaines applicable à l'ensemble des collaborateurs, le département des Ressources humaines a procédé à la simplification du système de description de poste, poursuivi la formation des cadres à la méthode d'évaluation des postes et introduit un système unique d'appréciation des performances et des qualifications individuelles au siège et sur le terrain.

Dans les limites de sa politique de rémunération, le CICR s'est efforcé de tenir compte des performances des collaborateurs pour la fixation des salaires individuels pour 1989.